

7.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE COFACE SA

7.1.1 Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le capital social de la Société s'élève à 304 063 898 euros. Il est divisé en 152 031 949 actions de 2 (deux) euros de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

Conformément à l'article L.225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-après les délégations en cours de validité au 31 décembre 2020 accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous résume les résolutions votées lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 14 mai 2020 dans le domaine des augmentations de capital.

RÉSOLUTION	OBJET DE LA RÉSOLUTION	MONTANT NOMINAL MAXIMAL	DURÉE DE L'AUTORISATION	UTILISATION AU 31/12/20
Assemblée générale mixte de la Société du 14 mai 2020				
14°	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise ⁽¹⁾	75 millions d'euros	26 mois	Non
15°	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ⁽¹⁾⁽²⁾	S'agissant des augmentations de capital : 115 millions d'euros € ⁽¹⁾ S'agissant des émissions de titres de créance : 500 millions d'euros € ⁽³⁾	26 mois	Non
16°	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	29 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital ⁽¹⁾⁽²⁾ 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽³⁾	26 mois	Non
17°	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	29 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital ⁽¹⁾⁽²⁾ 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽³⁾	26 mois	Non
18°	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	29 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital ⁽¹⁾⁽²⁾ 500 millions d'euros s'agissant des titres de créance ⁽³⁾	26 mois	Non
19°	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ⁽¹⁾	3 millions deux cent mille euros ⁽¹⁾	26 mois	Non
20°	Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée ⁽¹⁾	3 millions deux cent mille euros ⁽¹⁾	18 mois	Non

(1) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global fixé à 115 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital immédiates et/ou à terme.

(2) Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond nominal de 29 millions d'euros s'agissant des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

(3) Le montant nominal maximal global des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global fixé à 500 millions d'euros s'agissant des émissions de titres de créances.

7.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant.

7.1.3 Auto-contrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

Descriptif du Programme de rachat 2020-2021

Introduction

Il est rappelé que l'assemblée générale mixte du 16 mai 2019, dans sa cinquième (5^e) résolution, avait précédemment autorisé le conseil d'administration à intervenir sur les actions de COFACE SA (la Société), dans le cadre du Programme de Rachat d'Actions 2019-2020 dont les principales caractéristiques ont été décrites dans le descriptif publié sur le site Internet de la Société et dans le Document d'enregistrement universel 2019.

La Société, cotée sur le marché Euronext Paris - Compartiment A -, souhaite continuer à disposer d'un Programme de Rachat d'Actions (le Programme), conformément à la régulation applicable (voir « Cadre Légal » ci-dessous).

À cette fin, l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020 a de nouveau autorisé, dans sa cinquième (5^e) résolution, le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, la mise en œuvre d'un nouveau Programme sur les actions de la Société (code ISIN FRO010667147). Ce Programme se substituerait au programme existant mis en place par l'assemblée générale mixte du 16 mai 2019.

Principales caractéristiques du programme de rachat 2020-2021

Date de l'assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le Programme

Le Programme 2020-2021 a été autorisé par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020, dans sa cinquième (5^e) résolution.

Le conseil d'administration du 29 juillet 2020, en application de la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020 dans sa cinquième (5^e) résolution, a autorisé COFACE SA, avec subdélégation au directeur général, à intervenir sur les actions de la Société par le biais du « Programme de Rachat d'Actions 2020-2021 » dont les principales caractéristiques sont décrites ci-dessous.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 31 décembre 2020

COFACE SA détenait, au 31 décembre 2020, 1,54 % de son capital social, soit 2 341 985 actions ordinaires. À cette date, la répartition par objectifs du nombre d'actions ainsi détenues était la suivante :

OBJECTIFS	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES
a) Assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;	168 239
b) Allouer des actions aux membres du personnel de la Société, et notamment dans le cadre :	
1) de la participation aux résultats de l'entreprise,	0
2) de tout plan d'options d'achat d'action de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce,	0
3) de tout plan d'épargne conformément aux articles L.3331-1 et suivants du Code du travail,	0
4) de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;	1 063 069
e) Annuler tout ou partie des titres ainsi achetés.	1 110 677
TOTAL	2 341 985

Objectifs du Programme de rachat d'actions 2020-2021

Les achats et les ventes d'actions de la Société pourront être effectués, sur décision du conseil d'administration, afin de :

OBJECTIFS AUTORISÉS

- a) Assurer la liquidité et animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers le 2 juillet 2018 ;
- b) Allouer des actions aux mandataires sociaux et aux membres du personnel de la Société et des autres entités du Groupe, et notamment dans le cadre de :
- (i) la participation aux résultats de l'entreprise,
 - (ii) tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce,
 - (iii) tout plan d'épargne conformément aux dispositions des articles L.3331-1 et suivants du Code du travail,
 - (iv) toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;
- c) Remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, directement ou indirectement, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration appréciera ;
- d) Conserver les actions de la Société et les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- e) Annuler toute ou partie des titres ainsi achetés ;
- f) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur, notamment aux dispositions du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (règlement relatif aux abus de marché).

Part maximale du capital, nombre maximal, prix maximal d'achat et caractéristiques des titres que COFACE SA se propose d'acquérir

Titres concernés

Actions ordinaires de la Société admises aux négociations sur Euronext Paris :

PROFIL BOURSIER

Négociation	Euronext Paris (compartiment A), éligible au SRD
Code ISIN	FR0010667147
Code Reuters	COFA PA
Code Bloomberg	COFA FP
Indices boursiers	SBF 120, CAC All Shares, CAC All-Tradable, CAC Financials, CAC Mid & Small, CAC MID 60, Next 150

Part maximale du capital

Le conseil d'administration peut autoriser, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter – en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il fixera – un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder :

- 10 % du nombre total des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit ; ou
- 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Ces pourcentages s'appliquent à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital social postérieurement à l'assemblée générale du 14 mai 2020.

Nombre maximal

COFACE SA s'engage, en application de la loi, à ne pas dépasser la limite de détention de 10 % de son capital, celui-ci s'élevant alors, à titre indicatif, à 15 203 195 actions au 31 décembre 2020.

Prix maximal d'achat

Conformément à la cinquième (5^e) résolution proposée et acceptée par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020, le prix unitaire maximal d'achat ne pourrait pas être supérieur, hors frais, à 14 euros par action.

Le conseil d'administration pourra toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions de division ou de regroupement de titres, ajuster le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action de la Société.

Autres informations

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des options ou autres instruments financiers dérivés, ou à des bons ou, plus généralement, à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, aux époques que le conseil d'administration appréciera.

Le conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Durée du Programme de rachat

Conformément à la cinquième (5^e) résolution proposée et acceptée par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020, ce Programme aura une durée maximum de dix-huit (18) mois à compter de ladite assemblée et pourra donc se poursuivre au

plus tard jusqu'au 5 novembre 2021 (inclus) ou jusqu'à la date de son renouvellement par une assemblée générale des actionnaires intervenant avant cette date.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée par la cinquième (5^e) résolution adoptée par l'assemblée générale du 16 mai 2019.

Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité du 2 juillet 2014, conclu avec Natixis, a été transféré en date d'effet du 2 juillet 2018 à la société ODDO BHF (pour une durée de douze (12) mois, renouvelable par tacite reconduction). Pour la mise en œuvre du contrat, les moyens suivants ont été alloués à ODDO BHF et affectés au compte de liquidité à la date de dénouement du 29 juin 2018 : 76 542 titres COFACE SA – 2 161 049,81 euros.

Dans le cadre de ce contrat, la Société a procédé au cours de l'exercice 2020 à l'achat de 2 548 956 actions propres et à la cession de 2 485 203 actions propres. Au 31 décembre 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 168 239 titres COFACE SA et 1 550 624,80 euros.

Le tableau suivant détaille l'évolution des achats et ventes d'actions de l'année 2020 :

CONTRAT DE LIQUIDITÉ					
Date	NOMBRE D'ACTIONS ACHETÉES	COURS MOYEN À L'ACHAT (en €)	NOMBRE D'ACTIONS VENDUES	COURS MOYEN À LA VENTE (en €)	TOTAL
31/01/20	146 904	11,36 €	157 316	11,40 €	94 074
28/02/20	170 651	11,01 €	111 589	11,47 €	153 136
31/03/20	309 372	7,23 €	202 017	7,01 €	260 491
30/04/20	186 226	5,53 €	163 415	5,67 €	283 302
31/05/20	179 686	5,06 €	161 885	5,14 €	301 103
30/06/20	259 111	6,30 €	288 892	6,33 €	271 322
31/07/20	160 718	6,37 €	199 735	6,42 €	232 305
31/08/20	174 670	6,71 €	179 337	6,77 €	227 638
30/09/20	290 746	6,50 €	253 494	6,57 €	264 890
31/10/20	282 608	6,40 €	304 026	6,44 €	243 472
30/11/20	164 268	8,22 €	245 464	8,09 €	162 276
31/12/20	223 996	8,47 €	218 033	8,51 €	168 239
TOTAL	2 548 956	7,26 €	2 485 203	7,26 €	

Transactions sur actions propres

Au titre de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'achat de 1 610 677 actions propres, correspondant à 1,06 % du capital social. Les mandats d'achat de titres pour 2020 ont été conclus avec :

1. Kepler Cheuvreux, pour acheter des titres en vue de leur attribution dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions désigné sous le nom de *Long-Term Incentive Plan* (LTIP) – voir paragraphe 2.3.1 « Politique de rémunération » ;
2. Kepler Cheuvreux, pour acheter des titres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions pour un montant

cible de 15 millions d'euros entre le 27 octobre 2020 et jusqu'au 9 février 2021 maximum. 741 480 actions ont été achetées entre le 2 janvier et le 29 janvier 2021.

En 2020, le montant global des frais de négociation, dans le cadre du rachat des actions propres, est de 8 734,49 euros pour Kepler.

L'historique des attributions gratuites d'actions dans le cadre des LTIP mis en place par la Société figure dans le paragraphe 2.3.12.

Le tableau suivant détaille l'évolution des mandats d'achat sur actions propres :

Programme de rachat	MANDAT D'ACHAT D'ACTIONS PROPRES			NOMBRE D'ACTIONS ACHETÉES	COURS MOYEN À L'ACHAT (en €)	TOTAL (en €)
	OUI/NON	PRESTATAIRE DU SERVICE	DATE			
2014-2015	Non	n/a	n/a	-	-	-
2015-2016	Oui	Natixis	31/07/15 au 15/09/15	235 220	8,98	2 112 468,45
2016-2017	Non	n/a	n/a	-	-	-
2017-2018	Oui	Kepler Cheuvreux	i) 31/07/17 au 30/09/17	81 409	7,94	646 061,31
			ii) 17/11/17 au 17/01/18	132 806 ⁽¹⁾	8,97	1 191 254,71
2018-2019	Oui	Kepler Cheuvreux	i) 16/02/18 au 15/10/18	3 348 971	8,96	29 999 996,03
			ii) 06/08/18 au 15/08/18	358 702	7,96	2 853 559,17
			iii) 08/05/19 au 11/06/19	400 000	8,69	3 474 280,75
2019-2020	Oui	Exane BNP Paribas	iii) 26/10/18 au 08/01/19	1 867 312 ⁽²⁾	8,03	14 999 994,75
2020-2021	Oui	Kepler Cheuvreux	27/10/20 au 29/01/21	1 852 157 ⁽³⁾	8,10	14 999 999,32

(1) 204 449 actions à 8,56 € ont été achetées au 31 décembre 2017. À la finalisation du mandat (17 janvier 2018), 9 766 actions supplémentaires à 8,98 € ont été achetées.

(2) 1 708 735 actions à 8,04 € ont été achetées au 31 décembre 2018. À la finalisation du mandat (8 janvier 2019), 158 577 actions supplémentaires à 7,97 € ont été achetées.

(3) 1 110 677 actions à 7,76 € ont été achetées au 31 décembre 2020. À la finalisation du mandat (29 janvier 2021), 741 480 actions supplémentaires à 8,61 € ont été achetées.

Le tableau suivant détaille l'évolution des distributions des actions propres :

Plan	LTIP*			
	2017	2018	2019	2020
Directeur général	60 000	65 000	70 000	75 000
Comité exécutif	179 628	132 603	151 917	139 612
Autres bénéficiaires	126 518	100 529	150 351	97 588
NOMBRE TOTAL D'ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT	366 146	298 132	372 268	312 200
UNITÉS DE PERFORMANCE ⁽¹⁾	34 400	29 000	28 520	28 109
ENVELOPPE GLOBALE D'ACTIONS	405 317	382 869	434 055	347 841
● Actions non attribuées	4 771	55 737	33 267	7 532
Date de l'assemblée générale	19/05/16	19/05/16	16/05/18	16/05/18
Date du conseil d'administration (délégation)	08/02/17	12/02/18	11/02/19	05/02/20
Date d'attribution	08/02/17	12/02/18	11/02/19	05/02/20
Date d'acquisition des actions	09/02/20	15/02/21	14/02/22	06/02/23
Date de fin de période de conservation (disponibilité)	n/a	n/a	n/a	n/a
Actions acquises et à conserver (directeur général)	n/a	n/a	n/a	n/a
Attributions d'actions annulées	n/a	n/a	n/a	n/a
Date de l'assemblée générale	17/05/17	16/05/18	16/05/19	14/05/20
Date du conseil d'administration (délégation)	27/07/17	25/07/18	25/07/19	29/07/20
Date du mandat d'achat 1	31/07/17	06/08/18	08/05/19	26/02/20
Nombre d'actions	81 409	358 702	400 000	500 000
Date du mandat d'achat 2	17/11/17			
Nombre d'actions	132 806			

* Les montants indiqués ne tiennent pas compte des actions annulées pour les plans n'ayant pas été livrés au 31/12/2020, soit les plans LTIP 2018 et suivants.

(1) Les unités de performance sont attribuées en lieu et place d'actions gratuites dès lors que la mise en place d'attributions sous forme d'actions gratuites apparaissait complexe ou non pertinente au regard de la législation applicable dans le pays bénéficiaire. Ces unités sont indexées sur le cours de l'action et soumises aux mêmes conditions de présence et de performance que les actions gratuites mais sont valorisées et versées en cash à l'issue de la période d'acquisition.

Auto-détention – Résumé

L'assemblée générale a autorisé le programme de rachat 2020-2021 le 14 mai 2020 et la mise en œuvre a été décidée le 29 juillet 2020 par le conseil d'administration.

Les actions auto-détenues représentent au total 1,54 % du capital de la Société, soit 2 341 985 actions au 31 décembre 2020 contre 1 000 752 actions au 31 décembre 2019. La valeur nominale globale s'élève à 4 683 970 euros (valeur nominale de l'action égale à 2 euros – voir paragraphe 7.1.8 « Historique du capital »).

Date	TOTAL CONTRAT DE LIQUIDITÉ	TOTAL LTIP	BUY-BACK (ANNULATION)	TOTAL D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES		
				TOTAL ACTIONS	% NOMBRE D' ACTIONS DU CAPITAL*	DROITS DE VOTE
31 décembre 2020	168 239	1 063 069	1 110 677	2 341 985	1,54 %	149 689 964

* Nombre d'actions du capital = 152 031 949.

7.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

7.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré

Néant.

7.1.6 Capital social de toute société du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

7.1.7 Nantissement, garanties et sûretés consentis sur le capital social de la Société

À notre connaissance, à la date du présent Document d'enregistrement universel, les actions composant le capital de la Société ne font l'objet d'aucun nantissement, garantie ou sûreté.

7.1.8 Historique du capital

Au cours des quatre précédents exercices, le capital social de la Société a évolué de la façon suivante :

- en 2016, le capital social a été réduit de 471 744 696 euros à 314 496 464 euros par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de cinq à deux euros. La somme de 471 744 696 euros correspondant au montant de la réduction de capital, a été affectée à un sous-compte de « prime d'émission » non distribuable ;

- en 2018, le capital social a été réduit à 307 798 522 euros divisé en 153 899 261 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune à la suite de l'annulation de 3 348 971 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions du 12 février 2018 ;
- en 2019, le capital social a été réduit à 304 063 898 euros divisé en 152 031 949 actions d'une valeur nominale de 2 euros chacune à la suite de l'annulation de 1 867 312 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions du 25 octobre 2018 ;
- en 2020, le capital social a été inchangé.

7.1.9 Transactions effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes en 2020

Les dirigeants, les personnes qui agissent pour leur compte, ainsi que les personnes qui leur sont liées, doivent de par la réglementation communiquer à l'AMF les opérations excédant un montant cumulé de 20 000 euros par année civile qu'ils réalisent sur les actions et titres de créance de COFACE SA ainsi que sur les instruments financiers qui leur sont liés et fournir une copie de cette communication à la Société.

Le tableau suivant présente un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2020.

NOM	NATURE DE L'OPÉRATION	NOMBRE DE TITRES	PRIX BRUT UNITAIRE	MONTANT BRUT ⁽¹⁾	NOMBRE DE TITRES TOTAL ⁽²⁾
Xavier Durand	Acquisition	10 500	6,71 €	70 414 €	169 000
	LTIP 2017	60 000			
Thibault Surer	Acquisition	6 500	6,21 €	40 397 €	88 217
	LTIP 2017	24 319			
Carine Pichon	LTIP 2017	11 349			23 347
Carole Lytton	LTIP 2017	11 349			23 347
Cyrille Charbonnel	LTIP 2017	11 349			23 347
Nicolas de Buttet	LTIP 2017	11 349			23 347
Nicolas Garcia	LTIP 2017	11 349			23 347
Pierre Bévierre	LTIP 2017	10 538			10 538

LTIP 2017 : plan attributions gratuites d'actions 2017 - livraison en date du 10 février 2020.

(1) Prix moyen à l'achat en euros.

(2) Incluant les achats lors des exercices précédents.

7.2 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

7.2.1 Répartition du capital

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du capital et des droits de vote de la Société depuis trois ans :

	10/02/21 ⁽¹⁾		31/12/20		31/12/19		31/12/18			
	ACTIONS	%	ACTIONS	%	ACTIONS	DROITS DE VOTE	ACTIONS	DROITS DE VOTE		
Natixis	19 304 456	12,70 %	64 153 881	42,20 %	64 153 881	42,86 %	64 153 881	64 153 881	64 853 881	64 853 881
Arch Capital Group	44 849 425	29,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Employés	817 434	0,54 %	853 199	0,56 %	853 199	0,56 %	561 806	561 806	382 256	382 256
Public	83 986 816	55,24 %	84 682 884	55,70 %	84 682 884	56,57 %	86 315 510	86 315 510	86 062 884	86 062 884
Auto-détention ⁽²⁾	3 073 818	2,02 %	2 341 985	1,54 %	0	0 %	1 000 752	0	2 600 240	0
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	152 031 949	100 %	152 031 949	100 %	149 689 964	100 %	152 031 949	151 031 197	153 899 261	151 299 021

(1) Le 10 février 2021, Natixis a annoncé la cession d'une participation de 29,5 % dans le capital de Coface à Arch Financial Holdings Europe IV, un affilié d'Arch Capital Group.

(2) Auto-détention : contrat de liquidité, transactions sur actions propres et rachat pour annulation.

7.2.2 Droits de vote de l'actionnaire majoritaire

Au 31 décembre 2020 et jusqu'à la cession de 29,5 % des titres de COFACE SA le 10 février 2021 à Arch Capital Group, Natixis ne disposait pas de droit de vote spécifique.

7.2.3 Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire

Jusqu'au 10 février 2021, la Société est contrôlée par Natixis.

Dans un souci de transparence et d'information du public, la Société a mis en place un ensemble de mesures s'inspirant en particulier des recommandations du Code AFEP-MEDEF. La Société a mis notamment en place un comité des risques, un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations comprenant en majorité des administrateurs indépendants afin de prévenir les conflits d'intérêts et en vue d'assurer que le contrôle de l'actionnaire de référence ne soit pas exercé de manière abusive (voir le paragraphe 2.1.8

« Comités spécialisés, émanations du conseil d'administration »).

A la date du présent Document d'enregistrement universel, la société n'est pas contrôlée. Cependant, dans un souci de transparence et d'information du public, et suite à la vente par Natixis de 29,5 % de sa participation à Arch Capital Group, la société invite le lecteur du présent Document d'enregistrement universel à se reporter au paragraphe 2.1.16 « composition des comités spécialisés au 10 février 2021 ».

7.2.4 Franchissement de seuil

La Société présente ci-dessous les déclarations de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2020 et à la date du présent document :

a) franchissement de seuil réglementaire, déclaré à l'AMF (articles L.233-7 du Code de commerce) ; et

b) franchissement de seuil statutaire, transmis par lettre recommandée par les principaux actionnaires (article 10 des statuts).

Il n'appartient pas à la Société de vérifier l'exhaustivité de ces déclarations.

ANNÉE	DATE DE RÉCEPTION DE DÉCLARATION	DATE DE FRANCHISSEMENT	SEUIL LÉGAL OU STATUTAIRE	HAUSSE BAISSE	INVESTISSEUR	PAYS	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL
2020	28 fév.	25 fév.	statutaire	↓	DNCA Investments	France	2 947 000	1,94 %
2020	28 juil.	27 juil.	statutaire	↑	BlackRock Investment Management ⁽¹⁾	Royaume-Uni	3 081 531	2,03 %
2020	6 oct.	5 oct.	statutaire	↓	BlackRock Investment Management ⁽¹⁾	Royaume-Uni	3 034 991	2,00 %
2020	29 oct.	27 oct.	statutaire	↓	Qatar Investment Authority	Qatar	2 886 621	1,90 %
2020	1 déc.	27 juil.	statutaire	↑	Ninety One	Royaume-Uni	3 182 814	2,09 %
2021	11 fév.	10 fév.	légal (AMF)	↑	Arch Capital Group	Îles des Bermudes	44 849 425	29,50 %
2021	12 fév.	10 fév.	légal (AMF)	↓	Natixis	France	19 304 456	12,70 %
2021	12 fév.	11 fév.	statutaire	↓	Norges	Norvège	2 972 896	1,96 %

(1) Entre le 27 juillet 2020 et le 5 octobre 2020, BlackRock Investment Management a informé 24 fois la Société pour des franchissements de seuil :
- à la hausse : le 27 juillet 2020 (2,03 %), le 4 août 2020 (2,31 %), le 11 août 2020 (2,08 %), le 18 août 2020 (2,14 %), le 24 août 2020 (2,12 %), le 27 août 2020 (2,17 %), le 9 septembre 2020 (2,01 %), le 17 septembre 2020 (2,00 %), le 23 septembre 2020 (2,06 %), le 25 septembre 2020 (2,06 %), le 30 septembre 2020 (2,03 %), le 2 octobre 2020 (2,06 %) ;
- à la baisse : le 28 juillet 2020 (1,57 %), le 10 août 2020 (1,83 %), le 17 août 2020 (1,81 %), le 21 août 2020 (2,00 %), le 25 août 2020 (1,99 %), le 2 septembre 2020 (1,86 %), le 10 septembre 2020 (1,99 %), le 18 septembre 2020 (1,79 %), le 24 septembre 2020 (1,94 %), le 29 septembre 2020 (1,84 %), le 1 octobre 2020 (1,93 %), le 5 octobre 2020 (2,00 %).

7.2.5 Participation des salariés dans le capital

Au 31 décembre 2020, les salariés du Groupe détenaient 853 199 actions, dont 230 910 titres détenus en France dans le cadre d'un fonds commun de placement Coface Actionnariat.

Au total, les salariés en France et à l'international (incluant le management) participent à hauteur de 0,56 % du capital de la Société.

7.3 INFORMATIONS BOURSIÈRES

7.3.1 Le titre COFACE

PROFIL BOURSIER

Place de cotation	Euronext Paris (compartiment A), éligible au SRD
Introduction en bourse	27 juin 2014 à 10,40€ par action
Présence dans les indices boursiers	SBF 120, CAC All Shares, CAC All-Tradable, CAC Financials, CAC Mid & Small, CAC MID 60, Next 150
Codes	ISIN : FR0010667147 ; Mnémonique : COFA ; Reuters : COFA.PA ; Bloomberg : COFA:FP
Capital (<i>valeur nominale de l'action égale à 2€</i>)	304 063 898 €
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2020	152 031 949
Nombre de droits de vote exerçables au 31 décembre 2020	149 689 964
Capitalisation boursière au 31 décembre 2020	1 248 182 301 €
Cours le plus haut / le plus bas	12,34 € (le 11/02/20) / 4,49 € (le 19/03/20)

7.3.2 Politique de distribution du dividende

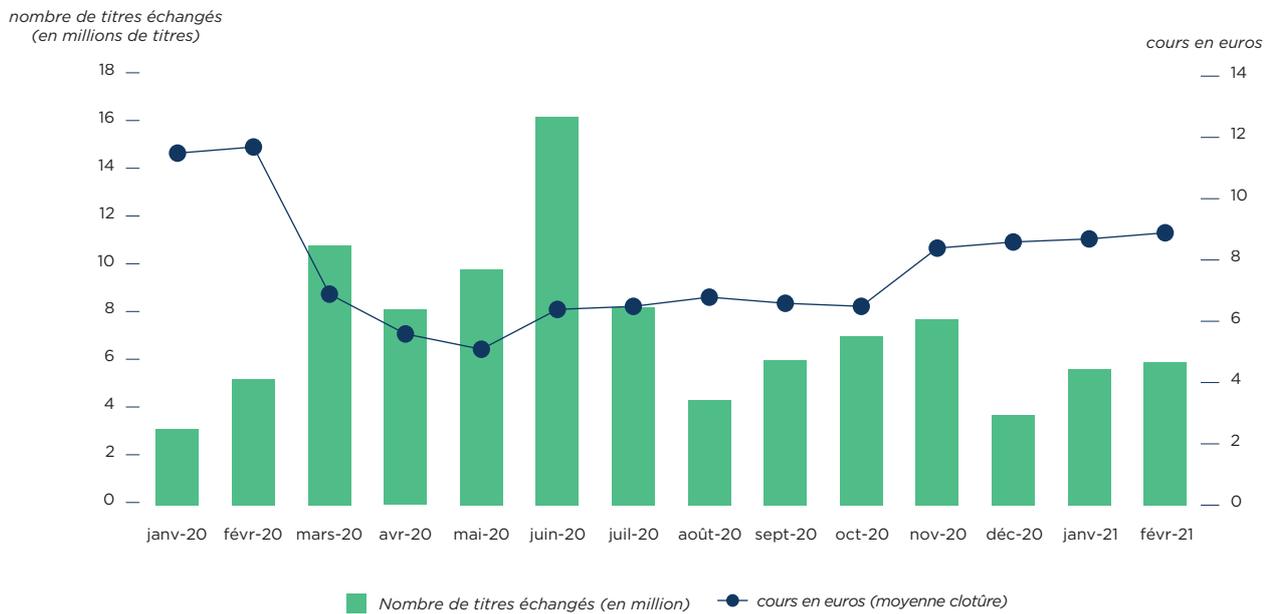
L'objectif du plan *Build to Lead* vise un taux de distribution des résultats au moins égal à 80 % (soit 20 points de progression par rapport à *Fit to Win*), pour un ratio de solvabilité dans la fourchette cible de 155 % à 175 %.

	AU TITRE DE L'EXERCICE			
	2020	2019	2018	2017
Dividende par action	0,55 € ⁽¹⁾	0,00 € ⁽²⁾	0,79 €	0,34 €

(1) La proposition de distribution est soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2021.

(2) Face à l'ampleur de la crise sanitaire et suite au vote à l'assemblée générale mixte du 14 mai 2020, il a été décidé de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

7.3.3 Évolution du cours et volumes mensuels de l'action⁽¹⁾



Source : Euronext Paris

À noter : à la date de la publication du document présent, les éléments statistiques d'Euronext Paris du mois de mars 2021 n'étaient pas disponibles.

7.3.4 Transactions mensuelles sur l'année 2020

Mois	NOMBRE DE SCÉANCES DE COTATION	COURS (en euros)			TRANSACTIONS		CAPITAUX (millions d'euros)
		PLUS BAS	PLUS HAUT	MOYENNE CLOTÛRE	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS		
janv-20	22	10,76	11,78	11,39	3 170 056	36,20	
févr-20	20	9,94	12,34	11,60	5 283 454	60,54	
mars-20	22	4,49	9,80	6,83	10 919 096	75,71	
avr-20	20	4,97	6,21	5,47	8 215 818	45,25	
mai-20	20	4,64	5,34	5,04	9 874 008	49,43	
juin-20	22	5,44	7,45	6,30	16 262 541	104,61	
juil-20	23	5,75	6,79	6,37	8 261 630	52,72	
août-20	21	6,53	6,96	6,73	4 362 678	29,38	
sept-20	22	5,91	7,29	6,54	6 090 964	40,21	
oct-20	22	5,92	6,79	6,45	7 147 923	46,19	
nov-20	21	6,85	8,89	8,33	7 779 190	63,78	
déc-20	22	8,21	8,72	8,47	3 791 924	32,15	

(Source : Euronext Paris)

(1) Sur Euronext Paris



7.3.5 Liste des informations réglementées publiées en 2020

L'intégralité de l'information réglementée est disponible sur le site Internet : <https://www.coface.com/fr/Investisseurs>

Communiqués financiers publiés en 2020

05/02/2020	Résultats annuels 2019
05/02/2020	Accord en vue de l'acquisition de GIEK Kredittforsikring
24/02/2020	AM Best attribue la note 'A' (Excellent) à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur et à Coface Re
25/02/2020	Evolution de l'actionariat
25/02/2020	Coface s'appuie sur ses succès stratégiques et lance Build to Lead, son nouveau plan stratégique à horizon 2023
27/03/2020	Revue du secteur de l'assurance-crédit par Moody's
31/03/2020	Fitch place les notes de Coface sous surveillance négative
01/04/2020	Annonce sur le dividende
09/04/2020	Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2020 à 9h00
16/04/2020	Coface annonce la publication de son Document d'enregistrement universel 2019
23/04/2020	Un premier trimestre qui traduit une solide dynamique opérationnelle mais est néanmoins marqué par les premiers effets de la crise
24/04/2020	L'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2020 à 9h00 se tiendra hors la présence physique de ses actionnaires
12/05/2020	Publication du SFCR Groupe et Solo au 31 décembre 2019
14/05/2020	Fitch maintient les notes de Coface sous surveillance négative
14/05/2020	Toutes les résolutions proposées ont été adoptées par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2020
01/07/2020	Coface finalise l'acquisition de GIEK Kredittforsikring AS
29/07/2020	Coface réalise un résultat net positif de 11,3 M€ au deuxième trimestre 2020 et poursuit l'exécution de son plan stratégique
29/07/2020	Communication fixant les modalités de mise à disposition du Rapport Financier du premier semestre 2020
09/09/2020	Nicolas Namias est nommé président du conseil d'administration de COFACE SA
26/10/2020	Coface enregistre un résultat net de 28,5 M€ au troisième trimestre et lance un programme de rachat d'actions pour 15 M€
26/10/2020	Coface annonce un programme de rachat d'actions pour un montant cible de 15 millions d'euros
05/11/2020	Fitch maintient les notes de Coface sous surveillance négative

7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 7.1 ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, à l'exception de la privation de droits de vote concernant les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, susceptible d'être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant une participation au moins égale à 2 % du capital ou des droits de vote en cas de défaut de déclaration de franchissement du seuil statutaire ;
- à la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les droits de vote attachés aux actions de la Société détenues par le personnel au travers du fonds commun de placement d'entreprise Coface Actionnariat sont exercés par un mandataire désigné par le conseil de surveillance du fonds à l'effet de le représenter à l'assemblée générale ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires décrites au paragraphe 9.1.5 ;
- la modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- il n'existe aucun accord significatif conclu par la Société qui soit modifié ou prenne fin en cas de changement de contrôle de la Société.

7.5 CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par une entité quelconque du Groupe et contenant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe n'a été conclu.